

# REGLEMENT PARTICULIER

## 2<sup>ème</sup> RALLYE CLASSIC DE LA LURONNE

### 1/2 JUIN 2012

**Ce règlement particulier est identique à celui de la discipline moderne correspondante au 37<sup>ème</sup> Rallye National de la Luronne, ceci tant en prescriptions générales qu'en procédures et signalisations, sauf articles spécifiques ci-après.**

#### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	lundi 16 AVRIL 2012
Ouverture des engagements :	lundi 16 AVRIL 2012
Clôture des engagements :	lundi 21 MAI 2012
Parution du road-book :	samedi 26 MAI 2012
Dates et heures des reconnaissances :	samedi 26 MAI 2012 de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 20h00 et vendredi 1 JUIN 2012 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Vérification des documents et des voitures :	vendredi 1 JUIN 2012 de 16h30 à 20h45
Heure de mise en place du parc de départ :	vendredi 1 JUIN 2012 à 16h00
1 <sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs :	vendredi 1 JUIN 2012 à 19h00
Publication des équipages admis au départ, heures et ordre de départ de l'étape :	vendredi 1 JUIN 2012 à 21h30, parc fermé de départ
Briefing des pilotes prioritaires :	samedi 2 JUIN 2012 à 7h30
Lieu :	Parc fermé Zone de la Saline à Lure, parking de la Communauté de Communes du Pays de LURE.
Départ du 1 <sup>er</sup> concurrent :	samedi 2 JUIN 2012 à 7h45 du parc fermé Communauté de Communes du Pays de LURE, Zone de la Saline à LURE
Publication des résultats partiels:	samedi 2 JUIN 2012 au parc de regroupement, à FAUCOGNEY
Arrivée du 1 <sup>er</sup> concurrent :	samedi 2 JUIN 2012 à 18h15 parc fermé Zone de la Saline à LURE, CCPL à LURE
Vérification finale :	garage Dormoy, Ford à LURE
Publication des résultats du rallye/	samedi 2 JUIN 2012, 30 minutes après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent, Zone de la Saline à Lure, Communauté de Communes du Pays de LURE
Remise des prix :	Samedi 2 JUIN 2012 à 21h45 à la CCPL à LURE

Les concurrents du 2<sup>ème</sup> Rallye VHC de La Luronne et du 2<sup>ème</sup> Rallye Classic de La Luronne précéderont les concurrents du 37<sup>ème</sup> Rallye National de La Luronne.

#### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile LURONNE organise les 1 et 2 JUIN 2012 en qualité d'organisateur administratif et technique, avec le concours de la Communauté de communes du Pays de LURE (CCPL) et de la Commune de LURE, sous le patronage du Conseil Général de la HAUTE-SAONE, ainsi que des municipalités traversées, le

2<sup>ème</sup> Rallye Classic de La Luronne

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro 120 en date du 18/04/2012

##### 1.1P. OFFICIELS

Commissaire Technique responsable: Mr Claude CUENOT licence n° 0405/4454  
Chargés des relations avec les concurrents : Mr Georges BESANCON licence n° 0412/2316

##### 1.2P. ELIGIBILITE

Le 2<sup>ème</sup> rallye Classic de la LURONNE compte pour :  
- Le Challenge VHC 2012 du Comité Régional Bourgogne Franche-Comté  
- Le Challenge ASA LURONNE 2012  
- Le Challenge VED 2012  
- Le Challenge STPI PRE SERROUX 2012

##### 1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront une confirmation d'engagement par mail si une adresse lisible est indiquée sur le bulletin d'engagement, sinon la liste des engagés ainsi que les heures de convocations seront mises en ligne sur le site de l'ASA Luronne à partir du jeudi 24 MAI 2012 pour les vérifications administratives qui auront

lieu le : vendredi 1 juin 2012 de 16h30 à 20h30 à la Communauté de Communes du Pays de Lure, Zone de la Saline à LURE.

Les vérifications techniques auront lieu le vendredi 1 juin 2012 de 16h45 à 20h45 à la Communauté de Communes du Pays de Lure, Zone de la Saline à LURE.

Les vérifications finales seront effectuées : au garage DORMOY, Ford à LURE.

Taux horaire de la main d'œuvre : 45€ TTC

L'heure de convocation est l'heure limite à respecter. L'organisateur installera un système de pointage, tout retard sera sanctionné par une amende conforme au barème FFSA. Néanmoins, il sera possible de passer aux vérifications avant l'heure théorique mentionnée sans pénalités.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 2<sup>ème</sup> rallye Classic de la LURONNE doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 21 MAI 2012.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 10 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

	avant le 12 MAI	après le 12 MAI
avec la publicité facultative des organisateurs		
Pilote ou copilote membre ASA LURONNE	420 €	450 €
Pilote et copilote membre ASA LURONNE	370 €	450 €
Pilote membre d'une autre ASA	440 €	450 €
sans la publicité facultative des organisateurs :	900 €	900 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2.7P. Briefing oral des pilotes samedi 2 juin à 7h30 parc fermé à Lure

### 3.3P. ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard FFSA.

Les véhicules inscrits dans le cadre du Rallye Classic partiront derrière le dernier concurrent participant au Rallye VHC.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et règles spécifiques Rallyes VHC et aux règles spécifiques Rallyes Classic.

Les concurrents devront obligatoirement présenter :

le passeport technique 3 volets FFSA délivré par un commissaire technique qualifié VH

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

**Aucune réclamation n'est admise dans un rallye Classic.**

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Il sera établi un classement général spécifique du rallye Classic, sans distinction de période ou de classe.

## ARTICLE 10P. PRIX

Coupes : chaque concurrent recevra un trophée.

Prix : Les concurrents récompensés recevront un produit du terroir.

La remise des prix se déroulera le samedi 2 JUIN 2012 à la CCPL de LURE à 21h45. Les équipages ne se présentant pas au complet à la remise des prix perdront le bénéfice des prix et récompenses qui leur seraient attribués.

**TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SONT  
DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET :**

**[www.asaluronne.fr](http://www.asaluronne.fr)**